

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°138-2024

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par le GCIA afin de pouvoir organiser une foire aux greniers, le
Dimanche 29 Septembre 2024,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation et
le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : Du Samedi 28 Septembre 2024 19h00 au Dimanche 29 Septembre 2024
19h00, la circulation et le stationnement seront interdits sur l'intégralité de la rue du Général
de Gaulle, la totalité de la Place Louis LELIEVRE, également Place LESAGE. La rue de
Bayeux sera fermée à hauteur du bâtiment « l'Acanthe » situé numéro 26 Place LESAGE
jusqu'au STOP du restaurant « les Bons Vivants ».

La place Louis LELIEVRE sera fermée pour cette manifestation.

**Les restrictions du présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours et
d'intervention.**

ARTICLE II : L'Association GCIA à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation,
elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie
conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

-Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,

-La Police Municipale,

-Les Services techniques de DOUVRES-LA-DELIVRANDE,

-GCIA,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Délivrande, le Jeudi 26 Septembre 2024.

Le Maire de DOUVRES-LA-DELIVRANDE,
Thierry LEFORT.

